Image not found or type unknown

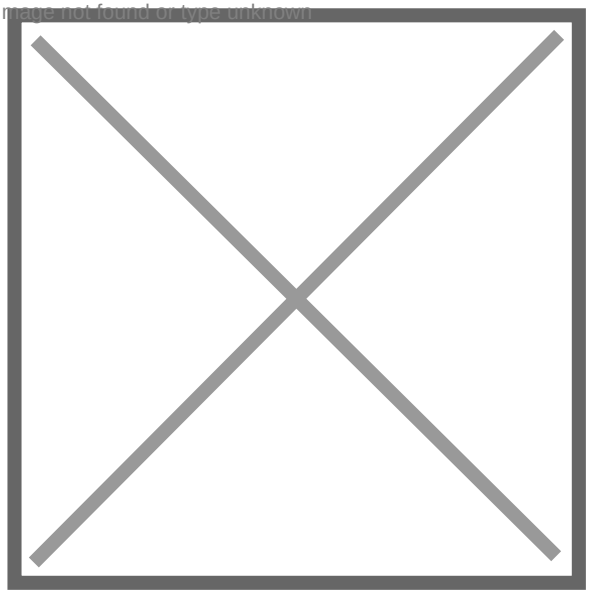

Renegociation de pret immobilier

Par **nathni**, le **17/01/2011** à **22:33**

Bonjour,
Nous avons contracté un prêt immobilier dans notre banque pour l'acquisition de notre maison individuelle en 2008. Nous avons pris contact avec la même banque pour renégocier notre prêt car les taux ont baissé. La banque est prête à renégocier notre prêt à condition que nous ouvrions un placement bancaire (ex. PEL). Notre question est la suivante : les banques ont-elles le droit de proposer un tel engagement à leurs clients sous prétexte d'une renégociation de prêt ? Quels sont nos droits ? Doit-on accepter cet engagement ? Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **18/01/2011** à **07:40**

Bonjour,

L'attitude de votre banque est de bonne guerre car elle n'a pas d'obligation à renégocier votre contrat de prêt. C'est donnant-donnant.

Vous avez signé ce contrat de prêt à une époque avec un taux de x % l'an, si les taux évoluent à la hausse, vous n'accepteriez pas de renégocier le taux de votre prêt, n'est-ce pas ? La réciprocité s'applique aussi dans l'autre sens.

Par **MC17**, le **10/02/2011** à **18:26**

Bonjour,

Je suis journaliste et je travaille actuellement sur ce sujet : les banques qui demandent des contreparties en échange d'une renégociation de prêt.
Plusieurs personnes, comme vous, se sont vues inviter à ouvrir un compte, une assurance, prendre un forfait mobile... afin d'obtenir un prêt à taux plus intéressant.
Seriez-vous d'accord pour me parler de votre situation, témoigner, pour mon reportage ?
Vous pouvez me contacter via ce forum en message privé.
Je vous remercie par avance.
A très vite j'espère

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés